



ArcelorMittal

ArcelorMittal, acteur majeur du recyclage de l'acier en France

Service Recyclage - 2026



En 2025, ArcelorMittal a collecté près de 100 000 tonnes d’emballages en acier en France, auprès d’environ 350 collectivités locales. Ces aciers sont recyclés principalement en France.

Quelques chiffres sur notre groupe :

ArcelorMittal est l’un des leaders mondiaux de l’industrie de l’acier et des mines.

En France, le groupe dispose de :

Un ancrage territorial fort



L’acier est un matériau qui se recycle à l’infini, sans perdre ses propriétés intrinsèques.



A partir d’acier usagé, notamment des emballages, on produit un nouvel acier qui deviendra par exemple une voiture, un lave-linge ou de nouveau une boîte de conserve.

Grâce à sa propriété magnétique, l’acier s’extraît facilement du flux des emballages collectés en fin de vie, à l’aide d’une bande magnétique dans un centre de tri.



Chaque emballage correctement trié devient une ressource pour fabriquer de nouveaux produits.



source : ADEME (2024).

Nos messages pour toujours plus de recyclage d'acier de qualité :

- **Raisonner en termes d'EMBALLAGES et pas en matériaux !!**



Un objet en acier, s'il n'est pas un emballage, n'a pas sa place dans le bac jaune de collecte sélective.

Ces éléments influent sur la qualité et sur la sécurité du personnel et de nos installations industrielles.

- **Ne pas imbriquer les emballages**



Vous glissez vos petits emballages plastiques ou papier dans une boîte de conserve pour gagner de la place ? Mauvaise idée ! Ces éléments sont des indésirables, qui perturbent le recyclage de l'acier.

A retenir : Chaque emballage doit être séparé.

- **Ne pas mettre des déchets dangereux ou inflammables dans le bac jaune**



Cartouches de gaz ou de protoxyde d'azote, piles, batteries, ampoules, outillages, seringues...

Le bon réflexe : les apporter en déchetterie ou points spécialisés.

Dans le cadre de la décarbonation, ArcelorMittal France engage sur son site de Dunkerque un projet majeur : un investissement de 1,3 milliard d'euros pour l'installation d'un four à arc électrique (EAF) et d'un four de métallurgie en poche (LMF).

Ces nouveaux équipements permettront de :

Utilisation jusqu'à
60% d'aciers recyclés*
via la filière
EAF (Four à arc électrique),
contre **25% actuellement**
avec les hauts-fourneaux.

**Réduction de
27% des émissions de CO₂**
du site d'ArcelorMittal
Dunkerque d'ici 2030,
par rapport à l'empreinte
carbone actuelle*

* Sur la base d'un scénario qui prévoit une production d'acier brut de 5,5 Mt/an

Pour tout complément d'information :

departement_recyclage@arcelormittal.com